

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU CONSEIL DE DIRECTION

DES 4, 5, 6 ET 8 SEPTEMBRE 2007

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du Conseil de direction de septembre 2007.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

## **Lecture des procès-verbaux des membres de l'Exécutif**

Des questions sont posées sur les procès-verbaux 2007-07 à 2007-14.

### Reclassement des agents de communication

M. Chrystian Leclerc pose une question sur la minute 3 du procès-verbal 2007-07 (Reclassement des agents de communication), à savoir s'il y a des développements.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, répond que l'APPQ a répondu à la partie patronale que l'offre, reliant le reclassement à une entente sur le ratio des vacances, était refusée et la Sûreté du Québec n'est pas revenue sur le dossier.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande au président, M. Jean-Guy Dagenais, de faire une réponse officielle en CPC, à l'effet que l'offre est refusée, car selon les agents de communication le message de refus ne se serait pas rendu à la haute Direction, suite à la rencontre non officielle que M. Dagenais a eue avec M. Despelteau.

### Lettre de sensibilisation à M. Jacques P. Dupuis

M. Chrystian Leclerc pose des questions sur la minute 7 du procès-verbal 2007-10 (lettre de sensibilisation à M. Jacques P. Dupuis), à savoir ce que cela a donné.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, lui répond que M. Stockwell Day lui avait mentionné que les frais pour les policiers supplémentaires seraient récurrents jusqu'à ce que les policiers atteignent 30 ans de service pour 50 % de la facture et que cela représenterait, au minimum, 250 nouveaux policiers pour la SQ. M. Dagenais ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue l'offre faite par le ministre Day et s'assurer que notre gouvernement soit actif dans ce dossier.

## **Griefs**

### Comité des griefs

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, fait un rapport des griefs réglés par le comité des Griefs. De plus, il rappelle aux directeurs que les délégués doivent enquêter et monter les griefs avant de les soumettre à l'APPQ et qu'ils doivent compléter le formulaire préparé à cet effet, car celui-ci contient plusieurs éléments qui seront importants lors de la négociation des griefs.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique aux membres du Conseil que quatre ententes, regroupant 36 dossiers de griefs en matière de tri sécuritaire, ont été signées le 4 juillet dernier et que d'autres ententes sont en préparation pour environ 10 dossiers.

## **Discipline**

### Loi sur la police

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il fut convenu qu'il y aurait rencontre avec le ministère de la Sécurité publique pour trouver les changements à apporter à l'article 119 de la Loi sur la police.

M. Painchaud souligne que le rapport d'étape sera bientôt soumis par le chercheur mandaté pour faire l'étude des impacts de la Loi sur la police sur nos membres.

### Décisions portées en appel

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'une décision arbitrale de destituer un membre a été modifiée en appel, pour 10 jours de suspension, donnant ainsi gain de cause à l'APPQ. Toutefois, la Sûreté du Québec va en appel de cette décision parce qu'elle n'est pas d'accord à ce que le juge ait tenu compte des circonstances particulières au dossier.

M. Jacques Painchaud ajoute qu'une autre décision arbitrale a été modifiée en appel, donnant également gain de cause à l'APPQ, soit de la destitution à six mois de suspension. Ce membre avait été congédié il y a un an.

Dans une autre dossier M. Jacques Painchaud mentionne aux membres du Conseil que le juge de la Cour supérieure a cassé la décision arbitrale de congédiement d'un membre et a retourné le dossier devant l'arbitre pour qu'il tienne compte des circonstances particulières découlant de la décision de la Cour suprême (ville de Lévis c. Belleau)

### Dossier Marc St-Germain

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique aux membres du Conseil de direction que nous porterons la décision rendue par la Cour d'Appel dans ce dossier devant la Cour Suprême du Canada.

## **Arbitrages en cours**

### Caniapiscau

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne aux membres du Conseil de direction que la Sûreté du Québec ira en requête devant la Cour supérieure la semaine prochaine, soit le 13 septembre 2007, dans le dossier de Caniapiscau.

### Griefs – agents de sécurité

M. Veilleux souligne que la date prévue pour l'arbitrage des griefs concernant les agents de sécurité a été fixée au 16 janvier 2008. Il distribue la liste des postes touchés par ces griefs et demande, lors des visites des RP, de récupérer le plan d'évacuation, afin d'identifier l'emplacement des cellules et ainsi voir si un gardien de sécurité pourrait avoir accès à des informations ou documents. Il aimerait aussi avoir la photo des lieux, le plus tôt possible.

M. Veilleux mentionne que les directeurs peuvent également demander aux délégués de les assister.

### Dossier d'un membre intégré congédié pendant sa période de probation

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique ce dossier. Le membre est un policier intégré comme auxiliaire qui avait été congédié après seulement quelques jours de travail, suite à une intervention controversée. La partie patronale s'était appuyée, entre autres, sur un test psychométrique passé pour devenir permanent à la Sûreté municipale, avant son intégration pour le congédier.

La juge Mainville de la Cour supérieure a condamné la Sûreté du Québec à dédommager le membre pour un montant de 15 450,43 \$, avant intérêts, rétroactivement au 11 février 2004, mais elle a refusé de faire droit à notre demande de réintégration du membre comme agent à la Sûreté du Québec.

Appuyé sur l'opinion juridique de Me Gino Castiglio, il a été décidé de ne pas en appeler de cette décision.

## **Dossiers divers**

Répondre seul sur les alarmes

M. Claude Blais mentionne que des gestionnaires de son district donnent l'ordre à des membres de répondre seul aux alarmes.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, répond que les membres peuvent refuser d'y aller et qu'il parlera de cela à M. Denis Despelteau.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, précise que, lorsqu'un membre refusera d'y aller, il devra invoquer son droit de refus en vertu du danger pour sa sécurité. M. Painchaud explique que si un membre fait un simple refus sans le motif de santé et sécurité, le geste pourrait être interprété comme étant de l'insubordination, ce qui entraînerait des mesures disciplinaires.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, souligne que, si le gestionnaire donne l'ordre à un autre membre, il doit informer ce membre du droit de refus exercé par le premier ainsi que des raisons invoquées.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, ajoute qu'il y a déjà eu des discussions dans ce dossier au CPC, suite à une résolution prise lors d'un Congrès, à l'effet que les membres n'y allaient pas seul, et qu'il y avait eu un modus vivendi au CPC, car la Sûreté du Québec restait sur sa position, l'APPQ sur la sienne et il n'y aurait personne de poursuivi en discipline pour avoir refusé d'y aller seul.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, dressera l'historique au niveau des bulletins et des procès-verbaux du CPC pour revenir au prochain Conseil de direction. De plus, s'il le faut, il écrira un bulletin donnant la position de l'APPQ.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, ajoute qu'il faudra préciser les termes devant être invoqués lors d'un refus.

## **Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ**

### Sous-comité de Placement et Promotion

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, fait rapport des réunions du sous-comité conjoint de Placement et Promotion.

### Moratoire – référence: formation sur les techniques d'entrevue

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que le moratoire permettant aux gestionnaires n'ayant pas suivi la formation sur les techniques d'entrevue de pouvoir faire partie des comités d'entrevue prendra fin le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Passé cette date, aucun gestionnaire ne pourra faire partie d'un comité d'entrevue s'il n'a pas suivi cette formation.

### Emploi et Placement 35

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que la politique de gestion Emploi et Placement 35, qui traite des délais de traitement des dossiers en matière de tri sécuritaire, est rendu au stade de l'approbation par les différentes instances de l'État-major de la Sûreté du Québec, le département des méthodes ayant terminé sa rédaction.

### Période de variabilité prolongée pour absences de plus de 30 jours

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que les textes de l'annexe R-1 sont clairs, mais qu'il a tout de même demandé une opinion juridique à Me Rousseau concernant la légalité de cette disposition, entre autres pour les membres qui ont été victimes d'un accident du travail.

### Problématique pour doter les emplois en enquêtes régionales et nationales.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que la partie patronale a soulevé une problématique dans la dotation de ces emplois. Les gestionnaires sont dans l'obligation de convoquer en entrevue, dans certains cas plus de 40 membres non préqualifiés en enquêtes, avant de pouvoir sortir un avis de concours.

M. Boucher ajoute qu'il avait soulevé cette problématique lors des travaux sur les nouvelles dispositions de la politique de gestion Emploi et Placement 31, mais que la

partie patronale avait préféré laisser les membres non préqualifiés en enquêtes dans l'ordre de convocation pour ces emplois.

#### Échec d'une formation - Équipe multi

M. Roger Dubé demande, si un membre échoue une formation exigée pour l'équipe multi, l'employeur peut-il faire en sorte qu'il soit retiré de l'équipe multi ?

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que cela n'a pas été établi lors de la dernière négociation. Il a été entendu que les membres qui appliqueraient sur l'équipe multi devraient satisfaire aux exigences de formation demandées par le gestionnaire, par exemple motoneige, VTT, bateaux, etc. De plus, tous les projets avec les exigences de formation doivent être soumis et discutés au CPC avant d'être appliqués. M. Veilleux informe également les membres du Conseil que deux projets ont été bloqués, pour l'instant, au CPC, soit Brome-Missisquoi et Forestville.

#### Remplacement – responsable d'équipe aux enquêtes

M. Chrystian Leclerc pose une question sur le remplacement de responsables d'équipe aux enquêtes.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, répond que, lors de la formation sur les nouvelles dispositions de la politique de gestion Emploi et Placement, donnée à L'ENPQ aux directeurs syndicaux et aux RBA, M. Guy Carignan avait mentionné que ceux-ci devaient être remplacés par le membre qualifié de l'unité détenant le plus d'ancienneté et que s'il n'y en avait pas dans l'unité, ils devaient être remplacés par le membre préqualifié détenant le plus d'ancienneté.

M. Boucher ajoute qu'il s'agit d'une disposition du contrat de travail et que cet article n'est pas encore écrit, mais qu'il a demandé à être consulté lors de son écriture.

#### Intégration MRC Joliette

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil que la décision a été prise par les municipalités de la MRC de Joliette, à l'effet d'être desservies par la Sûreté du Québec et informe les membres du Conseil que l'Exécutif de l'APPQ rencontrera l'Exécutif de la Fraternité de Joliette la semaine prochaine et, par la suite, les policiers de la Régie.

## **Interprétation du contrat de travail**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond aux questions des membres du Conseil de direction.

### Années à être créditées au régime de retraite

M. Roger Dubé demande comment est évaluée l'ancienneté ou les années de service à être créditées aux membres pour le régime de retraite.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que le dossier est présentement traité au CPC et vu l'ampleur du dossier une vérification devra être faite auprès de tous les membres intégrés. La grande difficulté pour la Sûreté du Québec est d'obtenir les informations nécessaires auprès de la CARRA. M. André Fortin des Relations de travail devrait nous revenir au prochain CPC.

## **Opération Diamant**

### Interprétation 10.14 vs PHV (patrouilleurs sur horaire variable)

M. Claude Blais demande l'interprétation de l'article 10.14 concernant les patrouilleurs sur horaire variable.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'exceptionnellement pour l'Opération Diamant, les patrouilleurs à horaire variable assignés à l'Opération Diamant et qui ont travaillé plus de sept jours consécutifs sont payés en temps supplémentaire jusqu'à ce qu'ils bénéficient de 24 heures de congé.

### Horaire 12/12

M. Claude Blais demande si les membres d'une unité non décrétée sur le 12/12 pourrait être assignée à Montebello.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que oui.

### Opération Diamant

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande à ce que les directeurs vérifient que les membres assignés directement à l'Opération, soit à Montebello, aient été payés selon l'article 10.14, et ce, jusqu'à leur retour à l'unité.



M. Claude Blais parle de l'événement survenu lors de la rétroaction de l'Opération Diamant à Laval, le membre ayant remis une boîte à lunch a reçu un article 89.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, demande une copie de l'article 89 puisqu'il rencontre le DGA Régis Falardeau concernant la rétroaction sur l'Opération Diamant.

M. Normand Lavoie demande s'il y a d'autres unités que La Sarre où le 12/12 a été décrété pour les patrouilleurs et non pour les enquêteurs.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que cela a été appliqué aussi dans les autres districts.

M. Pierre Lemay déplore que les enquêteurs de poste n'aient pas été décrétés sur le 12/12, alors que ceux des BRE l'ont été.

#### PHV vs assurance salaire

M. Claude Dallaire mentionne que des patrouilleurs sur horaire variable, qui doivent prendre une assurance salaire pour la première année, se sont fait dire de garder cette assurance, même après la première année.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, demande qui fait ces recommandations et souligne qu'il lui téléphonera pour corriger la situation, car ces membres n'ont pas à garder cette assurance après leur probation.

#### Échelon 2-4-6- retardé par un congé RQAP

M. Claude Dallaire demande une intervention du vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, parce qu'un membre est retardé pour les échelons 2-4-6 par un congé RQAP.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'il fera une intervention et qu'il est clair que la Sûreté du Québec ne peut retarder les membres pour l'obtention des échelons 2-4-6 parce qu'ils ont bénéficié d'un congé parental, le tout sera traité dans la réécriture des textes.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, parle des comités de son département.

### Sous-comité de Formation et Perfectionnement

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne que nous sommes en discussion concernant la formation de base des enquêteurs relativement à une interprétation émise par le Ministère sur les remplacements à court, moyen et long termes. À cet effet, l'interprétation du Ministère obligerait tout membre qui effectue un remplacement au niveau des enquêtes à suivre et réussir le premier cours de cette formation de droit pénal appliquée. La Sûreté du Québec a demandé au Ministère plus de détails concernant les remplacements de courte et moyenne durée.

### Sous-comité de Reclassement des emplois

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne aux membres du Conseil qu'il croit être en mesure de fixer une première réunion syndicale en octobre, après en avoir informé la partie patronale au CPC.

### Programme d'Aide au Personnel – comité de Coordination

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il est important de sensibiliser tous nos membres sur les services offerts par le Programme d'Aide au Personnel et que si toutefois les heures d'un de nos membres sont épuisées, de l'informer de la situation pour qu'il puisse faire en sorte de lui procurer une dérogation pour des heures additionnelles.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il est présentement en train de définir les bases d'un comité de Coordination élargie, afin de le proposer à la direction de la Sûreté. Ce comité devra être chapeauté par un haut gradé de la SQ et devra permettre à d'autres directions de siéger, le cas échéant, lors de la résolution de dossiers.

### Comité d'Équipement

#### Bâton télescopique

Dans ce dossier, le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'il a rencontré en restreint, dans une première rencontre, M. Martin Lévesque et, dans une deuxième rencontre, M. Robert Bélec. Il explique à quelle étape est rendu ce dossier et les développements à venir.

## Manteaux d'hiver et pantalons cargos

M. Pierre Lemay demande s'il y a du nouveau pour les manteaux d'hiver et les pantalons cargos.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond qu'une nouvelle étude sera faite dans le dossier des manteaux d'hiver. Pour les pantalons cargos, seul le concept de la poche a été accepté et un nouveau devis a été demandé.

M. Chrystian Leclerc mentionne qu'il est découragé de voir la lenteur de la partie patronale dans le dossier de l'équipement.

M. Roger Dubé parle de la frustration des membres de voir qu'il y a toujours des essais de prototypes pour des chemises, des pantalons ou autres. Que d'autres policiers, comme ceux du SPVM, portent le pantalon cargo et que cela devrait être aussi bon pour la Sûreté.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil qu'il est frustré lui aussi, mais qu'il a des contraintes et que la Sûreté du Québec est lente à réagir et à prendre des décisions dans ce dossier.

## **Négociations du contrat de travail;**

### Entente DPP

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'il y a eu une entente avec la DPP et que la prime est ajustée de 40 % à 50 %, dont 5 % de cette prime devient admissible au régime de retraite. La rétroactivité sera calculée à compter de septembre 2006.

### Écriture des textes du contrat de travail

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne également aux membres du Conseil qu'il croit que l'écriture des textes du contrat de travail sera finie d'ici la fin 2007 - début 2008.

## Écriture des textes sur la capitalisation du Régime de retraite

Il mentionne également que M. Jean-Marc Tardif s'est rendu disponible pour la semaine du 17 septembre 2007 pour terminer les textes pour la capitalisation du Régime de retraite.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, précise aussi que, si des membres ont des problèmes en regard de la CARRA, ils doivent communiquer avec les personnes ressources attirées aux membres de l'APPQ, soit M. Jean Veilleux, chef de division, (418) 643-3726, ou Mme Josée Thériault au (418) 644-8616.

## Caisse de dépôt et de placement

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil que 1,8 million est déposé à tous les mois dans notre compte pour le Régime de retraite.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, parle également d'une conférence téléphonique à laquelle il a été invité à participer et qui était tenue par M. Henri-Paul Rousseau. Le but de cette conférence était, entre autres, de parler des rendements sur le marché des papiers commerciaux qui influencent le rendement sur les placements en immobilier et pour rassurer les déposants.

## Annexe R-1 – opinion juridique

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, commente l'opinion juridique sur l'annexe R-1 produite par Me Robert Castiglio en rapport avec les particularités des patrouilleurs sur horaire variable quant à la possibilité d'une clause orpheline.

## Annexe R-1

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne aux membres du Conseil que l'écriture des textes de l'annexe R-1 est terminée et que les textes seront paraphés la semaine prochaine. M. Veilleux demandera à la partie patronale d'envoyer un message Z tous.

## Double ratio

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne aux membres du Conseil que la partie patronale est d'accord pour modifier l'interprétation

commune au niveau de la règle d'abolition, à l'effet que seul le groupe affecté à la patrouille pourrait s'abolir s'il y a unanimité.

### **Remarques dans l'intérêt général de l'APPQ**

#### Congrès FQM du 27 septembre prochain – participation de l'APPQ:

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, parle de la participation de l'APPQ au Congrès de la FQM et souligne que cela est très apprécié des élus et aide aux signatures de contrats de services avec les MRC. M. Dagenais sera accompagné du vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, pour couvrir l'événement et lobby politique.

#### Comité consultatif – MTQ:

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, parle du comité consultatif de la MTQ pour améliorer la sécurité routière au Québec. Nous avons réitéré notre opposition au photo-radar à la table.

#### Commission parlementaire – projet de Loi 9 (Anastasia):

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique le projet de Loi 9 et mentionne que nous avons déposé un mémoire pour la Commission parlementaire qui aura lieu à l'automne, vers le début octobre. Chaque association dépose son mémoire.

#### Loi sur la police

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique que, suite à la rencontre prévue pour le 26 septembre 2007 avec le MSP, où le président, M. Jean-Guy Dagenais, et le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, seront présents, il y aura une réunion des trois associations policières pour l'évolution du dossier.

#### Opération Diamant

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'il n'a pas eu de retour de M. Régis Falardeau pour une rétroaction sur l'Opération Diamant et qu'il lui parlera du dossier des boîtes à lunch et lui manifestera qu'il n'y a pas à avoir d'enquête publique sur l'utilisation des agents d'infiltration lors de cette opération.

M. Sylvain Viel demande si un membre de l'Exécutif avait été mandaté pour se rendre sur les lieux de l'Opération.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, répond que le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, s'est rendu sur les lieux les samedi et dimanche et qu'un suivi a été fait sur cette Opération par l'intermédiaire des délégués. M. Rolland voyait également à ce que l'article 14 du contrat de travail soit appliqué comme il se devait.

#### Suites des directeurs lors des Congrès

Il est proposé et voté la création d'un comité formé de deux directeurs et d'un membre de l'Exécutif pour consulter chacun des membres du Conseil de direction afin de proposer, lors d'une prochaine assemblée, des normes d'éthique lors des Congrès des délégués, et ceci, dans le but de protéger l'image de l'APPQ suite aux événements du Congrès 2007.

#### Stationnement au Quartier général de Montréal

M. Alphé Simard demande s'il est possible d'avoir une opinion juridique ou poursuivre la Sûreté du Québec parce que seuls les membres du Quartier général de Montréal doivent payer pour un stationnement.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, répond que, pour poursuivre, il faut pouvoir se référer à une loi ou à un règlement.

Un tour de table est fait sur le sujet.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que stationner dans une rue avoisinante est problématique et il mentionne qu'il avait fait une demande, lorsqu'il était directeur à l'automne 2004, afin que soit inclus dans le cahier des demandes au contrat de travail qu'un espace de stationnement devait être fourni gratuitement à tous les membres de la Sûreté du Québec et que, si aucun stationnement n'était mis à la disponibilité des membres, la Sûreté du Québec rembourserait les frais déboursés aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne également avoir rencontré un officier du GQG, à la fin août 2007, dans un autre dossier et que celui-ci lui avait demandé ce qui pourrait attirer les membres à venir travailler au Quartier général de Montréal. M. Boucher lui avait fait comme réponse qu'il y avait trois choses qui pourraient être mises en place, soit le stationnement

gratuit, un gymnase et une garderie. L'officier semblait très intéressé, M. Boucher invite donc M. Alphonse Simard à communiquer avec l'officier en question, afin de tenter de trouver des solutions.

M. Alphonse Simard ajoute qu'il a parlé du dossier avec l'insp.-chef, M. Pierre Henri.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, demande s'il est possible d'avoir un topo des stationnements disponibles et des coûts ainsi que des espaces manquants.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, ajoute qu'il faudrait faire des vérifications des règlements de la ville et des espaces disponibles.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, ajoute que, si aucune solution n'est trouvée, il faudrait à tout le moins informer les membres du Quartier général de Montréal des avenues qui ont été regardées dans ce dossier.

#### Projet pilote – Alma

M. Rémy Bouchard désire qu'une présentation soit faite au CPC et même en Conseil de direction, sur les appréciations de l'horaire de 12 heures mis en place à Alma depuis un peu moins d'un an. Il informe aussi les membres du Conseil que tous les membres de la MRC d'Alma ont signé une lettre demandant de conserver cet horaire.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, se dit convaincu qu'il s'agit d'un très bon horaire qui sera accepté par l'APPQ et la Sûreté.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, ajoute qu'avant de faire une présentation au CPC, il serait bon d'en faire une en Conseil de direction.

#### Contrôleurs routiers – sous-comité

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne aux membres du Conseil de direction que les contrôleurs routiers désirent faire partie de l'APPQ et qu'ils ont accepté de mettre de l'argent dans une firme de communications pour que du lobbying soit fait pour faire avancer ce dossier.

On discute de ce dossier à huis clos.

### Assurance-maladie

M. Claude Blais demande si un mandat a été donné pour voir la possibilité d'exclure l'obligation des membres dont la conjointe est assurée chez un autre employeur d'être exemptés de l'assurance-maladie.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, répond que le mandat a été donné à M. François Boisvenue, de la firme Aon, mais que celui-ci travaillera sur le dossier à compter de janvier 2008.

### Formation PAPP

M. Serge Hatin mentionne aux membres du Conseil qu'il est dit aux membres en formation du PAPP que cela est mis en place avec l'assentiment de l'APPQ. Il ajoute que c'est faux, que l'APPQ n'a été que consultée dans ce dossier.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, ajoute que nous avons même fait des représentations au CPC pour modifier la structure de la phraséologie dans le Power Point, à l'effet que l'APPQ n'a pas approuvé cela.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, fera des vérifications et enverra un bulletin à cet effet.

### Courrier de l'APPQ

M. Gaétan Boulianne mentionne aux membres du Conseil de direction qu'un délégué lui a demandé s'il pouvait transmettre des documents de l'APPQ à ses membres.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'il peut prendre ses messages, mais demander l'approbation du gestionnaire pour la transmission des documents de l'APPQ aux membres et que, s'il refuse, de faire des copies pour tous.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, fera des représentations auprès de M. Denis Despelteau, afin d'avoir une entente dans toutes les unités.

### Opération Diamant

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres de l'Exécutif que M. Régis Falardeau lui a dit qu'il y avait une entente de réciprocité avec l'OPP et la



GRC pour utiliser leurs policiers sur le territoire de la Sûreté du Québec pour les périmètres de sécurité lorsque les membres de la Sûreté sont épuisés.

Il souligne que trois membres ont infiltré les manifestants, qu'il ne s'agissait pas d'agents d'infiltration, mais d'agents «grabeurs» (devant sortir les manifestants). On avait habillé ces derniers rapidement pour leur travail de «grabeur», mais ils avaient gardé leur bottines de policiers. Alors, ils se sont fait démasquer très vite. Il s'agit d'une erreur qui ne sera plus commise.

Pour ce qui est des boîtes à lunch, M. Régis Falardeau a dit au président, M. Jean-Guy Dagenais, qu'il y avait eu des difficultés, étant donné que c'était plus isolé. Il comprend que cela ait pu choquer certains membres. Il a aussi dit que, si le supérieur du membre était au courant et qu'il n'est pas intervenu, il aura aussi un article 89.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, a demandé à M. Falardeau que cela s'arrête là et ce dernier lui a dit que, si le membre n'a pas d'antécédent, cela s'arrêtera sûrement là, qu'il n'est pas à la DAI, mais qu'il parlera au commandant du district en ce sens.

#### Effectifs policiers

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, parle des effectifs policiers manquant dans le district 10.

M. Claude Blais a monté un tableau à cet effet et il sera envoyé aux directeurs pour qu'ils complètent un document semblable. Cela pourra servir à expliquer les surcharges de travail.

## Bâton télescopique

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'il leur donnera un retour sur le bâton télescopique.

---

Jocelyn Boucher  
Vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES  
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv